

L'aménagement des locaux : collectivité et habitat privé

Mots-clés

- Critères d'HSC
- Organisation spatiale
- Espaces sanitaires
- Espaces de repos
- Espaces de repas
- Équipements aux « normes »

Situation

L'aménagement de la nouvelle crèche

La ville de F. va ouvrir une nouvelle crèche. Afin de faire connaître cette structure, un article et des photos sont publiés dans le journal local. On peut y voir l'espace sanitaire où sont changés les bébés, avec un plan de travail en carrelage sur lequel reposent des coussins de change bleus lavande, des étagères en mélaminé couleur bois, des distributeurs de papiers, etc. On voit également une échelle qui permet l'accès aux enfants de plus de 14 mois vers les coussins de change. On voit également sur le visuel des lits à barreaux choisis par le personnel parce qu'ils répondent aux critères d'HSC (hygiène, sécurité et confort).

LES LOCAUX DE LA NOUVELLE CRÈCHE



Espace 1

Espace 2



Document 4.2
www.ville-miramontdeguyenne.fr
 Crèche municipale Yves Dumichel

Questions

- Indiquez les 2 espaces de vie photographiés.
- Justifiez l'aménagement de l'espace 1.
- Indiquez le choix des lits à barreaux selon les critères HSC.

L'aménagement des espaces de vie dans les structures d'accueil de la petite enfance revêt une importance particulière. Il s'agit des :

- espaces de repos (ex : dortoirs) ;
- espaces de repas (ex : espaces pour les bébés, les moyens et les grands enfants) ;
- espaces sanitaires (ex : salles de change pour les nourrissons, toilettes, wc...) ;
- espaces de jeux et d'activités (ex : atelier, coins jeux, coins TV-vidéo...) et le matériel des sorties.

1

Les espaces de repos

L'installation de la chambre (ou du dortoir), son aménagement, son entretien, la lutte contre le bruit concourent au bien-être de l'enfant.

A) L'aménagement de la chambre ou du dortoir

L'installation et l'aménagement de la chambre, et tout particulièrement la chambre de l'enfant, doivent répondre à trois impératifs d'HSC : l'hygiène, le confort et la sécurité.

■ L'orientation

La chambre ou le dortoir à la crèche doit être situé, si possible, du côté le plus calme du local et le moins ensoleillé (dans les régions du Sud).

■ La température

La température idéale de la chambre se situe aux alentours de 19 °C. Il faut savoir que si le jeune enfant peut souffrir du froid, il peut davantage souffrir de la chaleur (déshydratation et risque de MSN)¹. Le chauffage central est le mode de chauffage le plus hygiénique. Il doit être équipé d'un thermostat.

■ La décoration

Il faut éviter les doubles rideaux et les tapis qui retiennent la poussière (vecteurs d'acariens). Il est préférable de réduire le mobilier au minimum (commode, table à langer). Il faut prévoir des stores pare-soleil, ou des volets pour faire la semi-pénombre lors de la sieste.

■ Le mobilier

Le mobilier de la chambre doit être réduit par mesure d'hygiène. Toutefois, certains meubles sont indispensables. Ils évoluent avec l'âge de l'enfant. Nous vous proposons un type d'aménagement pour quatre tranches d'âge (cf. Figure 4.4).

B) Le choix du lit (étude comparative)

■ À la crèche

On peut trouver deux types de lits pour enfant, offrant chacun des avantages et des inconvénients (cf. Tableau 4.9).

Le lit à barreaux présente de nombreux avantages, il est donc très utilisé par les parents et par les professionnels de la petite enfance (cf. Figure 4.5).

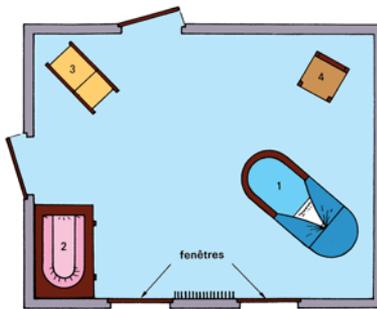
À la crèche, on peut aussi créer un « coin repos » fait de gros coussins (style poufs) permettant à l'enfant d'aller se reposer lorsqu'il en ressent le besoin, à toute heure de la journée.

1. MSN : mort subite du nourrisson.



Figure 4.4 Le choix du mobilier de la chambre selon l'âge de l'enfant

L'ÂGE DU BERCEAU (0-8 MOIS)

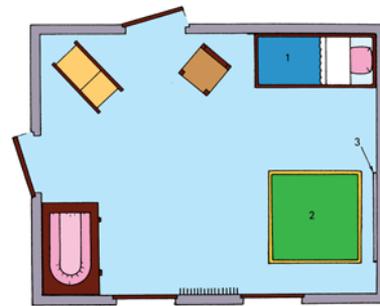


Pour le nourrisson : 3 meubles importants :

- berceau ou petit lit (1) ;
- table à langer ou commode (avec un coussin de change placé dessus), c'est très pratique : la stabilité est bonne et les tiroirs permettent le rangement des vêtements (2) ;
- transat (3).

Le petit fauteuil bas (4) est utile pour la maman (surtout si elle allaite).

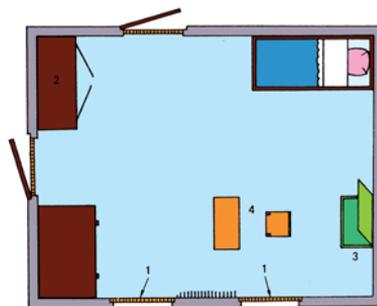
L'ÂGE DU 4 PATTES (8-14 MOIS)



Entre le début de la station assise et la marche : l'enfant aime ramper, marcher à 4 pattes, se mettre debout seul, se regarder dans la glace, ouvrir les tiroirs de la commode... Le mobilier sera :

- un petit lit (0,30 x 1,20 m) (1) ;
- un tapis de sol en caoutchouc mousse (2) ;
- une glace murale (3) ;
- la commode et le coussin de change sont toujours utilisés.

L'ÂGE DES 1^{ers} PAS (15-24 MOIS)



Vers 15 mois : l'enfant prend possession de son domaine privé, mais il n'y reste pas longtemps et préfère gambader dans l'appartement. A cet âge, il faut prévoir une protection aux fenêtres pour prévenir les accidents (1).

Meubles nouveaux :

- l'armoire penderie (2) ;
- un coffre à jouets (3) ;
- un petit siège et une petite table (4).

L'ÂGE DE LA MATERNELLE (24-36 MOIS)



Vers 2 ans à 3 ans : l'enfant fréquente en général l'école maternelle. Sa chambre sera son domaine à « lui seul ».

Il aimera y retrouver :

- un bureau bas (1) ;
- un tableau (avec stabylos ou craies) pour dessiner (2).

Il faut à l'enfant un lit plus grand (style divan-lit) (3), afin qu'il y accède seul directement.

Le coffre à jouets est toujours très apprécié.

Tableau 4.9 L'étude comparative de deux lits

Lit à barreaux		Lit pliant ou matelas au sol	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> – Solide, lavable et mobile – Stable, haut sur pied et donc ergonomique^a – Surveillance aisée – Lit parfois évolutif^b – Visibilité pour l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> – L'enfant n'est pas autonome pour se lever ou pour se coucher – Déconseillé pour les bébés qui peuvent passer la tête hors des barreaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mobile – Rangement facile – Bas (permet une totale autonomie à l'enfant) – Surveillance aisée 	<ul style="list-style-type: none"> – Entretien difficile – Salissant (retient les poussières...) – Maintien de l'enfant dans le lit moins assuré

a. Ergonomique pour le personnel qui manipule l'enfant à son niveau.

b. Évolutif : qui s'agrandit en fonction de l'âge de l'enfant.

Figure 4.5 Le lit à barreaux

■ À la maison

Le professionnel, qui garde l'enfant à son domicile, choisit souvent un lit en tissu car il est :

- léger et pliable, donc gain de place et facilité de transport ;
- à claire voie (la surveillance de l'enfant est facilitée).

Toutefois, il a un inconvénient : la stabilité est relative selon l'âge et le poids de l'enfant, il peut se renverser.

c) Le choix de la literie

Tableau 4.10 La literie

Sont conseillés	Sont déconseillés
<ul style="list-style-type: none"> – Un matelas de mousse compacte ou à ressorts (car très ferme) – Un protège-matelas (alèse en caoutchouc, tissu-éponge...) 	<ul style="list-style-type: none"> – L'oreiller, la couette et l'édredon, du fait des risques d'asphyxie ou d'hyperthermie – Les attache-couvertures (car elles présentent un risque de strangulation)



2 Les espaces-repas

L'installation des espaces-repas et leurs aménagements varient en fonction de la structure d'accueil (crèche ou école maternelle) et de l'âge de l'enfant. Comme pour l'espace-repos, l'espace-repas doit répondre à trois impératifs d'HSC : l'hygiène, le confort et la sécurité. Prenons l'exemple de l'espace-repas à la crèche.

A) L'aménagement

À la crèche, il y a trois espaces-repas (cf. Figure 4.6) en fonction de la section où évolue l'enfant : la section des bébés, la section des moyens et la section des grands.

Figure 4.6 Trois exemples d'espaces-repas à la crèche



■ La section des bébés

Pour les repas, les enfants sont placés en position semi-assise dans des transats ou *baby relax* afin que l'adulte qui propose le repas soit face à eux pour établir le contact. À domicile, les parents utilisent souvent la chaise haute ou le rehausseur.

■ La section des moyens

Pour les repas, les enfants sont assis. Ils sont en nombre réduits car ils ont besoin de l'aide de l'adulte, qui doit pouvoir s'asseoir à côté de chacun d'eux (cf. Figure 4.6). Le mobilier comprend une table rectangulaire et de petites chaises bien stables et lavables.

■ La section des grands

Les enfants sont en nombre plus important. Le mobilier comprend des tables rectangulaires ou rondes, et des chaises stables, légères et lavables (en métal ou en bois peint) (cf. Figure 4.6).

B) Les facteurs d'ambiance

D'une façon générale, il faut choisir un espace :

- *calme* : éloigné de toute source de bruit (route, cour de récréation) ;
- *frais* : température autour de 19 °C et protégé du soleil (stores) ;
- *intimiste* : il faut éviter un espace trop vaste car insécurisant et un espace non meublé car il « résonne » ;
- *fonctionnel* : il faut un espace suffisant entre les convives à table ;
- *convivial* : il faut recréer une ambiance familiale qui sécurise l'enfant ;
- *peu décoré* : il faut réduire la décoration au minimum par souci d'hygiène (prévoir des stores pour le soleil, des rideaux métalliques dits vénitiens...).

C) Le choix des sièges pour repas (étude comparative)

Ils doivent avant tout répondre aux normes de sécurité et être adaptés à l'âge de l'enfant. Nous vous proposons leurs caractéristiques dans le tableau 11.

Tableau 4.11 Les sièges de l'enfant

	Avantages	Inconvénients
Le transat ou le baby-relax	<ul style="list-style-type: none"> – Il permet de varier les positions de l'enfant – Il facilite sa socialisation (permet les contacts) – Il soutient bien le dos en position semi-assise – Les modèles pour automobile préviennent les risques d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> – Sa manipulation n'est pas toujours facile – Sa stabilité est relative Précautions : bien fixer les attaches de sécurité
La chaise haute	Elle permet à l'enfant de participer au repas des adultes à « hauteur de table familiale ». Quelques modèles multipositions permettent des emplois diversifiés et sont donc économiques	La chaise haute, du fait de sa hauteur, manque parfois de stabilité. Il faut surveiller les mouvements du bébé et ne pas trop prolonger les moments d'utilisation
Le trotteur <i>(interdit chez les assistantes maternelles agréées)</i>	Ce siège permet la marche	Souvent utilisé trop tôt ou trop tard, il ne remplit pas (ou remplit mal) sa fonction. Précautions : sécuriser l'environnement

3 Les espaces sanitaires

Dans les structures d'accueil de l'enfant et plus particulièrement à la crèche, les espaces sanitaires doivent répondre à des critères d'HSC et à des normes précises.

A) La salle de change

Cet espace (cf. Figures 4.7 et 4.8) est utilisé pour effectuer la toilette des enfants à plusieurs moments de la journée. Si le bain est rarement donné à la crèche, d'autres formes de toilette sont pratiquées à un rythme soutenu (toilette du siège, des mains, du visage...) et, de ce fait, l'espace sanitaire est très fréquenté. Il doit être correctement aménagé.



LE PLAN DE LA FUTURE CRÈCHE

Clara doit travailler dans une crèche familiale créée dans un appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble. Les chambres 2 et 3 seront unies pour devenir le secteur des bébés. Le séjour et la chambre 1 seront réservés aux plus grands.

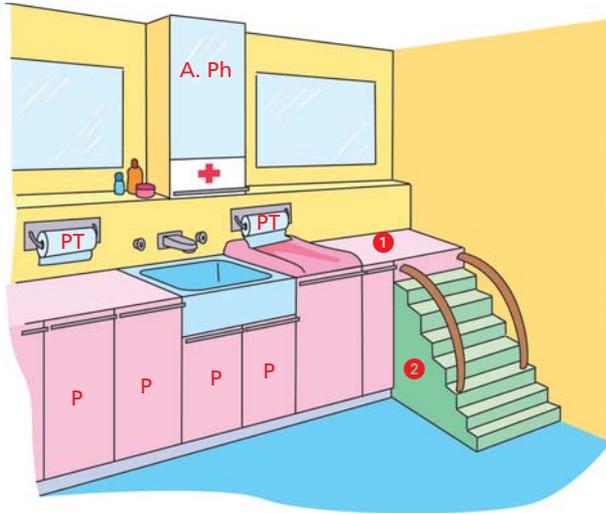
Elle observe sur le plan :

- l'orientation du secteur bébés, ainsi que celui des grands enfants ;
- les caractéristiques de ce local ;
- les différents facteurs de salubrité et d'ambiance qu'il possède.

Elle sait que d'autres facteurs (non visibles sur le plan) sont nécessaires pour le fonctionnement de la crèche (ils seront pris en considération par l'architecte).



Figure 4.7 La salle de change (section des bébés)



PT : papier toilette.

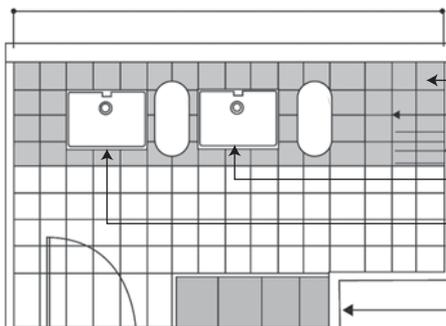
A. Ph. : armoire à pharmacie.

P : placard pour les couches, le linge de toilette, les crèmes...

1. Plan de travail avec les coussins de change.

2. Mini-escalier pour l'enfant.

Figure 4.8 Le plan de l'espace sanitaire à la crèche



① Plan de travail (avec les lavabos et les coussins de change).

② Escalier pour l'enfant.

③ Placards de rangements (pour les vêtements des enfants).

④ Étagères en hauteur pour les produits d'hygiène.

⑤ Placards pour les couches et le linge de toilette.

⑥ Carrelages au sol antidérapant, ou tapis de sécurité.

Le plan établi par un architecte prend en compte différents facteurs d'HSC (hygiène, sécurité et confort) pour la salle de change (cf. Figures 4.7 et 4.8).

■ L'éclairage

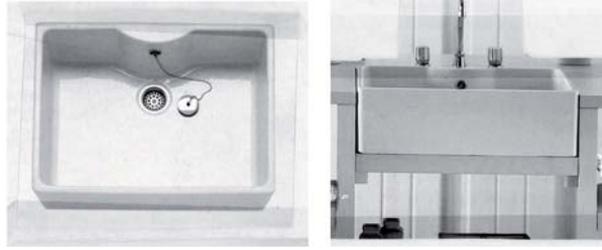
Il doit être suffisant car le personnel doit observer l'aspect de la peau de l'enfant, lors du change. Toutefois, il ne doit pas être éblouissant pour l'enfant (couché sur le coussin de change).

■ La température

Elle doit se situer autour de 22 °C pour éviter la sensation de froid au moment de la toilette (il faut prévoir d'aérer fréquemment ce local).

■ L'équipement

Il faut prévoir des cuves et des meubles de rangement, très fonctionnels, solides et d'entretien facile. À titre d'exemple, nous vous proposons une cuve en céramique ou grès blanc (cf. Figure 4.9).

Figure 4.9 Cuves pour salles de change à la crèche (marque Porcher)

B) Les toilettes (étude comparative de sanitaires)

Dans les structures d'accueil de l'enfant (crèche, école maternelle), on a le choix entre deux types de sanitaires² qui présentent chacun des avantages et des inconvénients (cf. Tableau 4.12).

Tableau 4.12 Étude comparative de deux sanitaires

WC suspendu ^a		WC posé ^a	
Matériel			
<ul style="list-style-type: none"> – Céramique blanche – Abattant en plastique – Charnières chromées 			
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Entretien facile de l'appareil et du sol sous le WC	Chasse d'eau en hauteur (plus difficile d'accès pour un enfant) Installation plus difficile plus coûteuse	Chasse d'eau facile d'accès Installation plus facile et moins coûteuse	Entretien moins facile que le WC suspendu

a. Nous vous rappelons que tous les appareils sanitaires doivent répondre à des normes d'hygiène et de sécurité (normes NF).

À la maison, les parents utilisent souvent « *le pot* » pour le jeune enfant jusqu'à ce qu'il puisse utiliser le WC familial.

À l'école, le WC à la « *turque* » est utilisé pour les plus grands.

4 Les espaces jeux et les activités

Les espaces jeux dans les structures d'accueil doivent répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Ils doivent donc être adaptés au type de l'accueil et à l'âge de l'enfant.

Prenons des exemples en crèche en fonction des sections.

A) L'aménagement de la section bébés

On utilise très souvent le matériel suivant : tapis de sol, tapis d'éveil et aire de jeux gonflable.

2. À la crèche, ces sanitaires sont adaptés à l'âge des enfants, ils ont une taille réduite par rapport à ceux qui sont destinés à l'adulte.



■ Le tapis de sol

Il est de grande dimension et peut accueillir plusieurs enfants en même temps. Il doit être :

- de *grande dimension* (pour faciliter les mouvements des enfants et leurs déplacements) ;
- en *caoutchouc* suffisamment épais (pour amortir les chocs), solide et d'entretien facile ;
- de *couleurs vives, attrayantes* (pour stimuler l'enfant).

■ Le tapis d'éveil

De dimension plus réduite, il est destiné aux jeux individuels. Il peut avoir quatre fonctions :

- *tapis d'éveil* : ce tapis est non seulement un support moelleux pour les activités de l'enfant, mais il propose des jeux d'éveil à caractère sensoriel (sonores, tactiles, visuels...). Ex : hochets, sonnettes, suspendus au portique, tapis d'eau, etc. ;
- *tapis de parc* : fixé au parc par quatre liens d'attache, il permet un espace jeu dans le parc très douillet pour l'enfant ;
- *couette moelleuse* : l'enfant peut se vautrer, se reposer, ou dormir lorsqu'il en ressent le besoin après le jeu ;
- *décoration murale* : l'enfant allongé sur le tapis de sol de la crèche, peut observer ou toucher les éléments de décoration du tapis d'éveil exposé au mur.

Inconvénients : entretien difficile et utilisation à caractère trop individuel.

■ L'aire de jeu gonflable

Elle peut avoir des formes diverses (fleur, bateau, arbre...).

- *Avantages* : les mêmes que ceux du tapis d'éveil ci-dessus.
- *Inconvénients* : les mêmes que précédemment. De plus, l'aire doit être préalablement gonflée, ce qui présente une contrainte pour le personnel et rend le matériel moins résistant à long terme.

B) L'aménagement de la section moyens et grands

L'enfant apprécie particulièrement à cet âge d'imiter l'adulte ; les « coins-jeux » favorisent les jeux symboliques. Ils seront équipés selon le thème choisi, par exemple :

- le coin poupées ;
- le coin docteur bobo ;
- le coin épicerie ;
- le coin école (l'enfant adore écrire ou dessiner sur un grand tableau !).

5 Le matériel pour les sorties de l'enfant

Les sorties, promenades et voyages sont indispensables à l'enfant. Ils lui procurent l'air et le soleil nécessaires à sa santé et lui donnent l'occasion de connaître un univers différent.

Il existe de nombreux modèles de poussettes et landaus présentant chacun des avantages et des inconvénients. Pour les promenades de courte durée, l'utilisation du porte-bébé est recommandée.

Le tableau 4.13 présente une étude comparative des matériels de sortie.

Tableau 4.13 Le matériel des sorties

					
Le landau classique		La poussette classique		La poussette canne	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> – Haut – Profond – Confortable – Stable – Bien suspendu 	<ul style="list-style-type: none"> – Encombrant – Lourd – Onéreux 	<ul style="list-style-type: none"> – Bien suspendue – Stable – Haute sur roues 	<ul style="list-style-type: none"> – Encombrante – Onéreuse 	<ul style="list-style-type: none"> – Pliable – Maniable – Légère – Peu encombrante 	<ul style="list-style-type: none"> – Mauvaise suspension – Mauvais contact avec l'enfant (dans certains modèles)^b
		Accessoires facultatifs ^a			

a. Accessoires facultatifs : parasol, habillage pour la pluie ou le vent, sac adaptable, gilet, capote, protège-jambes, etc.

b. Le contact « face à face » avec l'enfant (qui est souhaitable) n'est pas possible dans de nombreux modèles, car ils ne sont pas réversibles. L'enfant ne voit pas l'adulte qui le « pousse ».

Figure 4.10 La poussette (modèle face-à-face)



Ce modèle de poussette permet un contact face-à-face avec l'enfant. C'est un modèle très apprécié car il facilite :

- l'échange avec l'enfant (l'adulte peut lui parler au cours de ses promenades) ;
- la surveillance de l'enfant (l'adulte peut observer les réactions de l'enfant et percevoir ses besoins).



6

Le choix des aménagements et des équipements des locaux

Par aménagement, on entend tout ce qui a rapport au local proprement dit, c'est-à-dire : le chauffage, la ventilation, l'alimentation en eau chaude et froide, l'éclairage, les revêtements des sols et des murs. Les équipements concernent plus particulièrement le mobilier.

A) Le choix des aménagements

Les qualités recherchées s'appuient sur trois critères d'HSC : l'hygiène, la sécurité et le confort. Pour l'aménagement de chaque espace, on s'attachera à sa fonction principale, ce qui déterminera le choix, par exemple, des revêtements des sols et des murs.

Ainsi, pour une salle d'eau, le carrelage antidérapant sera recommandé.

Les règles de sécurité, en particulier la sécurité électrique, devront être scrupuleusement respectées.

B) Le choix des équipements

Le choix des équipements se justifie en fonction de l'utilisation du local des personnes accueillies et du respect des normes de sécurité.

■ L'adaptation à l'âge et à la taille des utilisateurs

Dans toutes les structures d'accueil de la petite enfance, les équipements devront s'adapter à l'âge et à la taille des enfants. Par exemple :

- les *équipements sanitaires*, tels que les lavabos, WC : les dimensions (hauteur, profondeur) sont normalisées et doivent être accessibles, sans danger, aux tout-petits ;
- les *équipements mobiliers*, tels que chaises, tables, rangements, ont des hauteurs d'assise ou de plateau calculées selon la stature de l'enfant (cf. Tableau 4.14). D'autres critères de choix peuvent intervenir, comme les matériaux, les couleurs. Prenons pour exemple l'aménagement d'une salle à la crèche ou en école maternelle :
- les *matériaux* ne doivent présenter aucun danger, on utilise le bois raboté et peint avec des laques de polyuréthane ou du métal recouvert de résine époxy ;
- les *couleurs* sont généralement vives, elles contribuent à créer une ambiance esthétique stimulante et chaleureuse.

Tableau 4.14 Normalisation des tables et chaises selon la stature des utilisateurs (extrait de la norme européenne PR EN 1729)

Stature en cm	Chaise : hauteur d'assise	Table : hauteur de plateau
80/100	21 cm	40 cm
95/115	26 cm	47 cm
110/135	31 cm	54 cm
125/155	36 cm	61 cm
140/170	41 cm	68 cm
160/190	45 cm	75 cm

■ L'adaptation aux capacités physiques

- Les équipements doivent être prévus de telle sorte qu'ils puissent être accessibles et utilisables par des jeunes enfants.
- D'autre part, le matériel qui peut être déplacé sera facile à manipuler par les utilisateurs et le personnel (il aura des formes ergonomiques, il sera léger).

c) La réglementation

La réglementation s'appuie sur les normes fixées par l'Afnor (NF) et la communauté européenne (CE) (cf. Figure 4.11).

Tout doit être mis en œuvre pour assurer le maximum de sécurité. On peut intervenir à deux niveaux : la prévention des accidents et les premiers dispositifs en cas d'accident.

Figure 4.11 Les exemples de marques NF pour les équipements



NF-Éducation :
c'est une marque de qualité garantie
par les fabricants de mobilier scolaire.



NF-Collectivité :
cette marque concerne
le mobilier collectif : accueil, réunions,
(hors bureau), restauration, hébergement, etc.

■ La prévention des accidents

Elle peut se faire par :

- la *choix des matériaux* : le revêtement des sols et des murs, les rideaux, doivent résister au feu et aux fortes températures. On distingue les matériaux dits M0 (matériau incombustible) des matériaux dits M1 (matériau ignifugé, ininflammable) ;
- la *protection des angles saillants* : ceux-ci présentent un danger accru pour les jeunes enfants ;
- la *protection des portes* (doublées de caoutchouc mousse) ;
- la *présence de détecteur de fumées* ;
- le *choix du matériel* : la marque NF garantit à la fois la qualité et la conformité aux normes (cf. Figure 4.12) ;
- la *protection des fenêtres, des escaliers* (barreaux) ;
- la *mise en hauteur (1 m) des prises électriques* ;
- la *vidéo-surveillance*, etc.

■ Les premiers dispositifs en cas d'accident

Un certain nombre de moyens sont mis à disposition du personnel pour alerter et assurer les premières interventions en cas d'accidents. Citons la présence :

- de *postes d'appel* (interphone, téléphone) ;
- d'*extincteurs contre le feu* (au fonctionnement régulièrement contrôlé) ;
- de consignes à suivre en cas d'incendie, etc.



7

L'implantation des locaux

L'implantation des locaux dépend de nombreux facteurs inhérents à la structure d'accueil elle-même. Citons : l'accessibilité, l'orientation et la répartition des locaux.

A) L'accessibilité

Selon les cas, les différentes structures d'accueil pour enfants pourront être situées :

- *au cœur de la ville* avec accès routier et des possibilités de stationnement (c'est le cas pour les crèches, les haltes-garderies) ;
- *à l'écart des nuisances* (telles que le bruit, la pollution) et proches d'espaces verts (parc, jardins...).

B) L'orientation

L'ensoleillement est un facteur de salubrité. Cependant, le soleil ne doit pas être gênant pour les utilisateurs (une salle de restaurant ou une salle de jeux ne sera pas orientée plein sud).

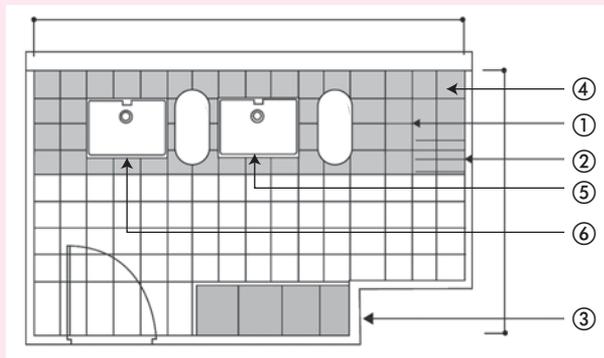
C) La répartition des locaux

Dans certains cas, on cherche à séparer nettement les locaux les uns des autres selon leurs fonctions. Prenons un exemple à la crèche : la biberonnerie est totalement distincte de la cuisine, les locaux techniques (buanderie...) seront éloignés des salles réservées aux enfants.

- Les *équipements spécifiques* aux espaces de vie font l'objet d'une législation particulière dans les structures d'accueil de la petite enfance (ex : espaces de repos, de repas, sanitaires et de jeux), ainsi que les matériels utilisés pour leur aménagement.
- L'*aménagement de la chambre* contribue au bien-être. Il doit être bien étudié. Pour l'enfant, son orientation, son chauffage, le choix de la décoration et du mobilier, doivent répondre à des critères d'HSC (hygiène, confort et sécurité) indispensables.
- Le *choix du lit et de la literie* doit également répondre à ces critères. Il y a 2 modèles de lits (barreaux ou pliants), chacun a ses avantages et inconvénients qu'il faut évaluer en fonction des besoins à domicile ou en collectivité.
- L'*espace-repas* doit s'adapter à l'âge des enfants qui y évoluent. À la crèche, il en existe trois selon la section.
- Les *espaces sanitaires*, en particulier la salle de change, doivent être suffisamment éclairés et correctement chauffés.
- Les *espaces de jeux* doivent être adaptés au type d'accueil de l'enfant. Parmi le matériel indispensable à l'aménagement de cet espace, citons le *tapis de sol* (destiné aux activités de groupe) et le *tapis d'éveil* (destiné aux jeux individuels).
- Le *matériel des sorties* concerne les promenades et les voyages et comprend différents modèles de landaus ou poussettes adaptés à l'âge de l'enfant et aux besoins.
- Les *équipements des locaux* s'appuient sur des normes de sécurité. Le choix s'adapte à la fonction principale de chacun, à l'âge et à la taille des utilisateurs (ex : les WC pour les tout-petits doivent être accessibles et sans danger...). Enfin, le choix de ces équipements vise la prévention des accidents. Il s'appuie sur le respect des réglementations française (AFNOR) et européenne (CE).



- 1 Nommez les différents espaces à aménager dans une structure d'accueil de petite enfance.
- 2 Indiquez les facteurs d'ambiance nécessaires à la bonne prise des repas.
- 3 Indiquez le rôle de la salle de change.
- 4 Citez les critères de choix des équipements.
- 5 Listez les dispositifs à utiliser en cas d'accident.
- 6 Légendez le plan de l'« espace sanitaire » de la crèche.



La prévention des accidents domestiques chez l'enfant

Situation

L'affiche éducative de la PMI

Dans le cadre de la prévention des accidents domestiques, une animation est organisée à la PMI pour les assistantes maternelles et les parents. Des animateurs sont venus présenter différentes affiches et films éducatifs. Observons la présentation d'une affiche ci-après.

Mots-clés

- Électrisation
- Électrocution
- Réanimation
- Prévention
- Attitude éducative
- Risques domestiques
- Produits toxiques



Document 4.3
www.lesexpertsdelaprudence.fr

Questions

- Listez par ordre décroissant d'importance les différents risques domestiques.
- Listez les moments favorables aux accidents et expliquez-les.
- Indiquez le nombre de victimes journalières des accidents domestiques.
- Justifiez le rôle de la prévention.

1

Les risques liés à l'électricité

Chaque année en France, 1 000 enfants sont victimes d'électrisation. Les brûlures ainsi causées entraînent souvent des handicaps à long terme et des séquelles inesthétiques à la main et à la bouche.

Le corps humain, composé de 70 % d'eau, est conducteur d'électricité. Le circuit comporte 2 fils conducteurs, l'un aller et l'autre retour. Si l'on touche les 2 fils, le courant passe dans le corps. Même en touchant un fil, le sol fait office de deuxième fil, et le courant passe aussi par le corps.

– *Électrocution* : le courant passe par le cœur et c'est l'arrêt cardiaque.

– *Électrisation* : le courant provoque des lésions graves sur son passage dans le corps, entre les points d'entrée et de sortie du courant, pouvant causer la perte d'un doigt, d'une main ou d'un bras.

Entre 6 mois et 3 ans, le principal mode d'exploration de l'enfant est de porter tout ce qu'il trouve à sa bouche. La rallonge non débranchée du secteur entraîne des brûlures très graves à la bouche. Ce type de brûlure est très difficile à soigner.

L'eau et l'électricité ne font pas bon ménage. Tout appareil électrique branché dans une pièce d'eau et accessible à l'enfant est un danger permanent, même si l'installation électrique est conforme.

A) Les causes

Il faut savoir que les prises électriques attirent les enfants, car elles ont 2 yeux (comme un être vivant), ce qui accroît le danger !

Les principales causes sont les suivantes :

- contact avec une prise de courant ou une broche de rallonge non protégée ne disposant pas de système de sécurité ;
- prolongateur resté branché dans une prise de courant après avoir enlevé l'appareil ;
- utilisation d'un appareil électrique (sèche-cheveux) sur sol humide (salle de bains) ;
- fils d'alimentation dénudés, interrupteurs cassés.

B) La conduite à tenir

Couper le courant au compteur ou repousser l'électrocuté avec un manche à balai, placer l'accidenté sur un sol sec et bien isolé et commencer les gestes de survie (bouche à bouche et massage cardiaque externe = RCP : Réanimation Cardio-Pulmonaire en attendant les secours). N° SAMU : 15, pompiers : 18, urgences européennes : 112.

C) La prévention

Il est recommandé de :

- acheter du matériel électrique conforme aux normes (NF) ;
- installer des prises de courant dites « à éclipse » ;
- éviter de recourir à des rallonges ;
- utiliser des fiches à broches et des prolongateurs munis d'opercules de sécurité ;
- installer les prises électriques à 1 mètre du sol, munies de cache-prises efficaces ;



- apprendre aux enfants à ne jamais ramasser au sol un câble ou un fil électrique ;
 - respecter la réglementation en vigueur et les normes de sécurité : l'installation électrique doit comporter un disjoncteur différentiel à haute sensibilité et des prises de terre ;
- Les appareils électroménagers doivent avoir le sigle « double isolation ».

2 Les risques liés au gaz

Le gaz peut être toxique lorsqu'il est inhalé mais il est surtout explosif lorsqu'il se mélange à l'air.

A) Les causes

Parmi les causes possibles, citons :

- le fonctionnement défectueux d'un chauffe-eau ;
- le refoulement des gaz de combustion d'appareils de chauffage ou de chaudières ;
- le fonctionnement défectueux d'appareils mobiles.

B) La conduite à tenir

En cas de risque d'asphyxie, il faut veiller à :

- fermer l'arrivée de gaz et respirer à travers un linge épais ;
- sortir l'enfant de l'atmosphère toxique et le coucher de côté ;
- appeler le Samu (15) ou les pompiers (18).

C) La prévention

Il faut choisir :

- des appareils de production d'eau aux normes françaises et possédant des systèmes de sécurité ;
- des installateurs qualifiés et agréés *Gaz de France*[®] et promouvoir des contrats d'entretien pour les chaudières.

3 Les brûlures

Il y a différentes sources de brûlures : par flamme, par solides chauds, par liquides chauds, électriques, par produits caustiques et par le soleil.

La peau est un organe essentiel et sa destruction peut être fatale quand la profondeur de la brûlure et son étendue dépasse 25 % de la surface corporelle. Dès que la brûlure a une surface égale ou supérieure à la paume de la main de la victime, elle nécessite une visite médicale immédiate. Une brûlure profonde peut être grave même si elle n'est pas très étendue. La peau, quand elle est totalement détruite, ne peut plus se reconstituer normalement. La surface de la peau grandit avec l'enfant. S'il est gravement brûlé, il devra subir de nombreuses greffes de peau et des soins intensifs pendant toute sa croissance

A) Les causes

Parmi les principales causes, citons :

- la projection de liquide bouillant ;
- l'ouverture intempestive d'un robinet d'eau chaude ;
- l'immersion par bain trop chaud ;
- l'utilisation maladroite d'un four à micro-ondes.

B) La conduite à tenir

En cas de brûlure, il faut veiller à :

- déshabiller l'enfant pour limiter le temps de contact entre la peau et le linge brûlant ;
- appliquer de l'eau fraîche au contact de la région brûlée pendant au moins 15 min ;
- si la brûlure est étendue, envelopper l'enfant dans un linge propre (drap) ;
- emmener l'enfant aux urgences ou appeler le Samu (15).

C) La prévention

La prévention doit s'adapter au lieu.

- Dans la cuisine :
 - ne pas porter l'enfant lors des manipulations de liquides chauds ;
 - mettre les casseroles poignées tournées vers le mur ;
 - vérifier la température du lait réchauffé au micro-ondes.
- Dans la salle de bains :
 - régler le thermostat du distributeur d'eau chaude à 45 °C ou 50 °C, ouvrir d'abord le robinet d'eau froide avant celui d'eau chaude, ne jamais mettre l'enfant dans la baignoire avant d'avoir terminé le mélange ;
 - toujours vérifier la température de l'eau du bain ;
 - ne jamais laisser sans surveillance un enfant de moins de 4 ans dans son bain.

4 Les risques de noyade

Les risques de noyade sont encore trop nombreux :

- les noyades en *piscine* arrivent souvent quand la surveillance est relâchée. Cependant le taux de noyade a diminué depuis qu'une loi a imposé d'ériger une barrière de sécurité pour en interdire l'accès aux enfants¹ ;
- dans la *baignoire*, quelques centimètres d'eau suffisent pour que le bébé, laissé seul, se noie. Si l'on vous jette de l'eau à la figure, la surprise vous fait ouvrir la bouche en aspirant, il en est de même pour nos enfants. Le petit est, de plus, dans l'incapacité de relever la tête ;
- dans la maison ou le jardin, les *seaux*, *cuvettes*, *lessiveuses*, *tonneaux* de récupération d'eau sont autant de dangers. Le plus souvent, il s'agit de jouets que l'enfant a laissé tomber dans l'eau et qu'il veut récupérer.

A) Les causes

Les noyades sont constatées dans des lieux différents. Exemples :

- baignoire, baquet, seau ;
- bassin, piscine privée, etc.

B) La conduite à tenir

Il faut veiller à :

- sortir le noyé de l'eau le plus rapidement possible et débiter les gestes de premiers secours ;
- penser toujours à sortir l'enfant de l'eau avant d'appeler les secours.

1. Loi du 3 janvier 2003 sur la protection obligatoire des piscines.



C) La prévention

Il faut veiller à :

- ne jamais laisser un enfant de moins de 18 mois seul dans une baignoire, même un court instant et même avec seulement 20 ou 30 cm d'eau ;
- protéger efficacement les points d'eau situés aux abords de la maison (mare) et assurer une surveillance continue lorsque l'enfant est à proximité ;
- vider les pataugeoires ou les recouvrir quand elles ne sont pas utilisées ;
- clôturer les piscines privées (loi 2003) ;
- dès que possible, apprendre à l'enfant à évoluer dans l'eau pour sa sécurité et à en connaître les dangers.

5 L'absorption d'eau non potable

A) La distribution de l'eau

Il existe deux circuits de distribution d'eau : un circuit d'eau potable, l'autre d'eau non potable mais épurée destinée à la voirie.

B) La composition de l'eau potable

L'eau destinée à la consommation doit répondre à certaines normes :

- organoleptiques : fraîche (15 à 18° C), limpide, incolore et inodore, goût agréable ;
- bactériologiques : dépourvue de microbes dangereux pour la santé ;
- chimiques : l'eau ne doit pas contenir de substances dangereuses pour la santé (sulfates, nitrates, plomb).

C) La prévention

Il faut apprendre aux enfants à ne pas boire l'eau des fontaines et à lire les mentions portées sur les points de distribution.

6 Les risques liés aux produits à usage familial

Ces produits présentent différents risques pour l'enfant, en particulier l'intoxication, s'ils sont ingérés.

A) Les produits d'entretien

Ils représentent 25 % des intoxications accidentelles de l'enfant (15 000 cas annuels).

Il s'agit :

- des détergents désinfectants ;
- des produits de vaisselle ou de lessive à la main ;
- des caustiques.

■ La conduite à tenir

Quel que soit le produit en cause, une seule attitude : ne rien faire et ne rien donner par la bouche.

- Si l'enfant présente des difficultés pour respirer, appeler immédiatement le Samu.
- Si un caustique a été projeté sur la peau ou dans l'œil, laver abondamment à l'eau du robinet pendant 15 minutes puis recouvrir de compresses maintenues par une bande de Velpeau sans compression.

■ La prévention

- Tous les produits toxiques et corrosifs doivent être munis d'un système de fermeture.
- Les produits ménagers doivent être placés plutôt en hauteur et, pour les plus dangereux, dans des lieux inaccessibles aux enfants et fermés efficacement à clé.
- Ajouter un système de fermeture pour les placards sous évier.

B) Les produits phytosanitaires et vétérinaires

- Les bains moussants, les savons et les shampoings peuvent entraîner un risque d'asphyxie si la mousse envahit les voies respiratoires supérieures.
- Les médicaments (surtout les tranquillisants) représentent plus d'une intoxication sur deux chez l'enfant.

■ La conduite à tenir en cas d'ingestion

Pour secourir efficacement, il faut analyser la situation :

- si l'enfant est inconscient mais qu'il respire, le coucher sur le côté ;
- se munir de l'emballage et appeler le centre anti-poison régional ou le 15 qui interrogera et conseillera.

■ La prévention

Il faut veiller à :

- ne pas faire de stocks de médicaments ;
- ne pas présenter un médicament à l'enfant comme une friandise au goût agréable ;
- ne pas laisser les enfants jouer avec les emballages ;
- refermer boîtes ou flacons après usage et les ranger systématiquement dans une armoire à pharmacie fermée à clé et inaccessible à un jeune enfant.

Mise en garde

Pour adopter une conduite à tenir efficace en cas d'accident, le personnel de la petite enfance doit suivre régulièrement des cours de secourisme, dispensés par des personnes qualifiées, avec exercices pratiques à l'appui.

La maison regorge encore de nombreux risques pour les enfants. Citons par exemple : l'intoxication au monoxyde de carbone, aux plantes, les blessures, les morsures, les piqûres, les chutes.



Retenir

- Les accidents domestiques concernent chaque année des milliers d'enfants. Ils sont dus principalement à un manque de vigilance de la part des adultes, car l'enfant n'a pas la notion du risque.
- Pour les risques les plus courants, citons :
 - les *risques liés à l'électricité* : chaque année l'électrocution et l'électrisation font des milliers de victimes ;
 - les *risques liés au gaz* : le gaz est toxique lorsqu'il est inhalé (il provoque une asphyxie) ;
 - les *brûlures* : elles peuvent être d'origines diverses (flammes, liquides chauds, micro-ondes, électricité...) ;
 - les *noyades* : elles sont encore trop fréquentes dans les piscines (malgré la loi du 3 janvier 2003 sur l'obligation de protection) ;
 - les *intoxications* : elles sont liées à l'absorption accidentelle de liquides toxiques (produits d'entretien à usage familial).
- La conduite à tenir en cas d'accident est capitale. Pour adopter une attitude efficace en cas d'accident, il faut connaître « les gestes à faire et les gestes à éviter » ; pour cela, il est vivement recommandé de suivre des cours de secourisme.
- L'attitude éducative est la première étape de la prévention. Elle permet de responsabiliser l'enfant, de lui expliquer les risques en tenant compte de son âge et de sa maturité.
- Pour éviter l'accident, « la seule solution c'est de faire attention » (selon le titre de l'affiche vue en début de chapitre). C'est un mot d'ordre à l'attention des adultes bien sûr.